

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

## COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 16 septembre 2024

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de procurations : 4

Date d'affichage de la convocation : 10.09.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize du mois de septembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le dix septembre deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT – Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Armand RUPP - Laurent BAYART – Eric THOMY – Elisabeth DEISS - Valérie GUERALT - Sylvie RISSE – Sébastien BOUREL – Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER – Henri BECKER – Hervé DIEBOLD – Philippe ROSER – Jean-Charles WILLM

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Eric LEHMANN donne procuration de vote à Madame Julie LINGELSER  
Madame Lydie MOUGEL donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER  
Madame Cathie PETRI donne procuration de vote à Madame Annick MARTZ-KOERNER  
Monsieur Jean-Claude WORRINGEN donne procuration de vote à Monsieur Serge KURT

Était absent excusé :

Monsieur Grégory RICHERT

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

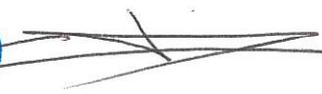
Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 19 septembre 2024

Publié sur le site internet de la commune le 19 septembre 2024

Le Maire, Béatrice BULOUE



## **10. Approbation d'une charte de collaboration et d'une convention de partenariat avec la Chambre des Métiers d'Alsace**

Conseillers  
élus : 27

Conseillers  
en fonction : 27

Conseillers  
présents : 22

Conseillers  
absents : 5  
dont 4 avec procuration

La Commune de Mundolsheim recouvre un territoire dans lequel le tissu artisanal est dense. En effet, au 8 mars 2024, avec 222 établissements artisanaux, l'artisanat est un acteur et un facteur de développement économique important.

Il regroupe toutes activités régulièrement immatriculées au Registre National des Entreprises secteur des métiers : activités de production, de transformation, de réparation et de service, exercées à titre principal ou secondaire, sans critère de taille, en vertu du droit local.

Le secteur artisanal constitue une source effective de créations d'emplois et de valeur ajoutée pour le territoire, qu'il convient de maintenir et de développer en :

- renforçant sa connaissance, sa place, sa visibilité,
- accompagnant son développement et son renouvellement.

En charge de la défense des intérêts généraux de l'artisanat (au 1<sup>er</sup> janvier 2023, 53 765 établissements en Alsace), la Chambre de Métiers d'Alsace agit dans cet objectif, notamment auprès des collectivités territoriales.

La commune de Mundolsheim et la Chambre des Métiers d'Alsace nouent aujourd'hui un partenariat pour structurer et faire évoluer leurs relations de travail, déjà amorcées, en cohérence avec les orientations stratégiques de la Commune de Mundolsheim, l'objectif étant de renforcer la dynamique artisanale et de tendre à une compétitivité des entreprises à l'échelle du territoire.

Dans le cadre de sa stratégie de redynamisation et plus précisément de son cœur de bourg, la Commune de Mundolsheim souhaite mener une enquête auprès des artisans de son territoire afin d'identifier leurs besoins et leurs attentes. Par la signature d'une convention de partenariat, la commune confie à la CMA la réalisation de cette enquête, moyennant le règlement de la somme de 6 300 € Nets de TVA.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,

APPROUVE la charte de collaboration « Agir et réussir pour l'artisanat » et la convention de partenariat,

AUTORISE Mme le Maire ou son-sa représentant-e à signer, la charte de collaboration et la convention de partenariat avec la Chambre des Métiers d'Alsace jointes à la présente délibération.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2025.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Par 26 Voix Pour**

Mundolsheim, le 19 septembre 2024

Le Maire,



Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,

Nicolas SCHMITT